

2. Soutien du revenu

Le gouvernement pourrait verser des paiements d'appoint à l'exploitant pour porter le taux de rendement des éléments d'actif à un niveau qui permette de couvrir les frais afférents à la dette. Un taux de rendement de 9 p. 100 permettrait d'assurer le service de la dette, ou il faudrait une subvention au titre du revenu de l'ordre de 5 p. 100, soit de 25 000 \$ par année².

3. Financement par actions

Enfin, on pourrait remédier à l'insuffisance des capitaux propres par l'apport d'un capital extérieur de 210 000 \$. Si ce capital était fourni par le secteur privé, le gouvernement n'aurait rien à déboursier. Si le gouvernement souhaitait verser aux agriculteurs une subvention au titre des baux, cette mesure pourrait lui coûter un maximum de 10 500 \$ par an.

Les deux premières solutions, outre qu'elles coûteraient vraisemblablement plus cher, ne règlent par le problème structurel sous-jacent de l'endettement excessif. Dans les deux cas, la dette demeure. Ces méthodes ne peuvent donner de bons résultats que si un revirement imminent du cours des denrées vient produire un revenu agricole suffisant pour supporter cet endettement.

Les agriculteurs qui auraient intérêt à faire appel au financement par actions, et qui en auraient besoin, sont ceux qui ont des entreprises viables et qui n'ont pas de capitaux propres suffisants. Comme nous le constatons, cette carence en capital est fonction de facteurs économiques comme les faibles rendements, l'endettement excessif, les taux d'intérêt élevés et le maigre avoir des propriétaires.

² Rendement nécessaire des éléments d'actif

$$\begin{aligned} & \text{Frais afférents à la dette} \times \text{Montant de la dette} \\ = & \frac{\hspace{10em}}{\text{Valeur d'investissement}} \\ & \frac{12 \times 375\,000 \$}{500\,000 \$} = 9 \text{ p. } 100 \end{aligned}$$